Toulon (83) : il va chercher des croissants, un individu lui donne un coup de cutter à la gorge

08/08/2017 à 20h07

À Toulon, un individu a blessé à la gorge le client d'une boulangerie à l'aide d'un cutter. Une "agression violente et gratuite" qui a mené le suspect à une condamnation d'un an de prison avec maintien en détention et d'une amende 400€.

Une agression violente et gratuite. C'est ainsi que M. Bleriot, le représentant du parquet de Toulon, a qualifié les violences commises le jeudi 3 août devant une boulangerie de la place Noël-Blache, à Toulon.
Des violences à l'issue desquelles un homme, qui allait simplement acheter des croissants, a été victime d'un coup de cutter au niveau de la gorge.

Appréhendé, Ayman M., 32 ans, a été reconnu coupable, hier, devant le tribunal correctionnel de Toulon, de violence avec arme. Il a été condamné à un an de prison avec maintien en détention et à indemniser la partie civile (400 €).

[…] Nice-Matin

Merci à **Pythéas**